

BUDGET CPAS 2024



BUDGET ORDINAIRE

Recettes ordinaires

A. Exercice propre

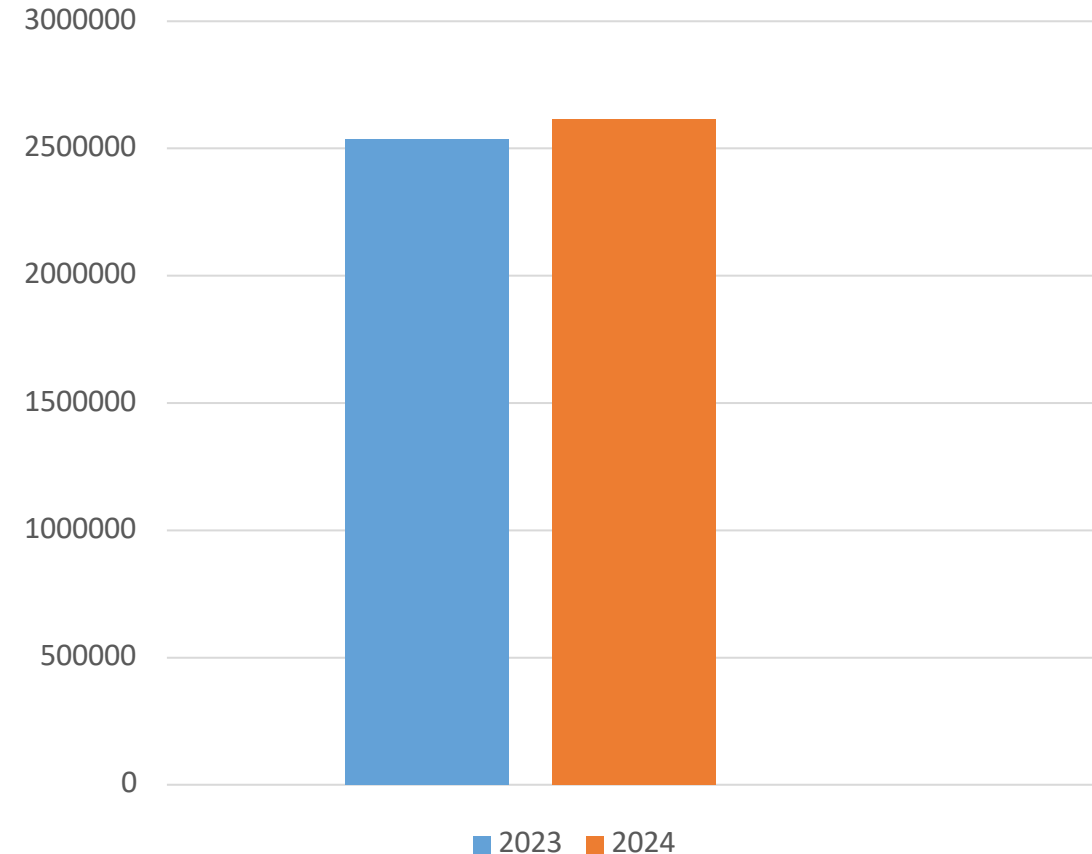
Augmentation des recettes de l'exercice propre
par rapport à 2023 de **239.244,51 €**. 

2023 : 2.534.839,26 €

2024 : 2.612.737,97 €

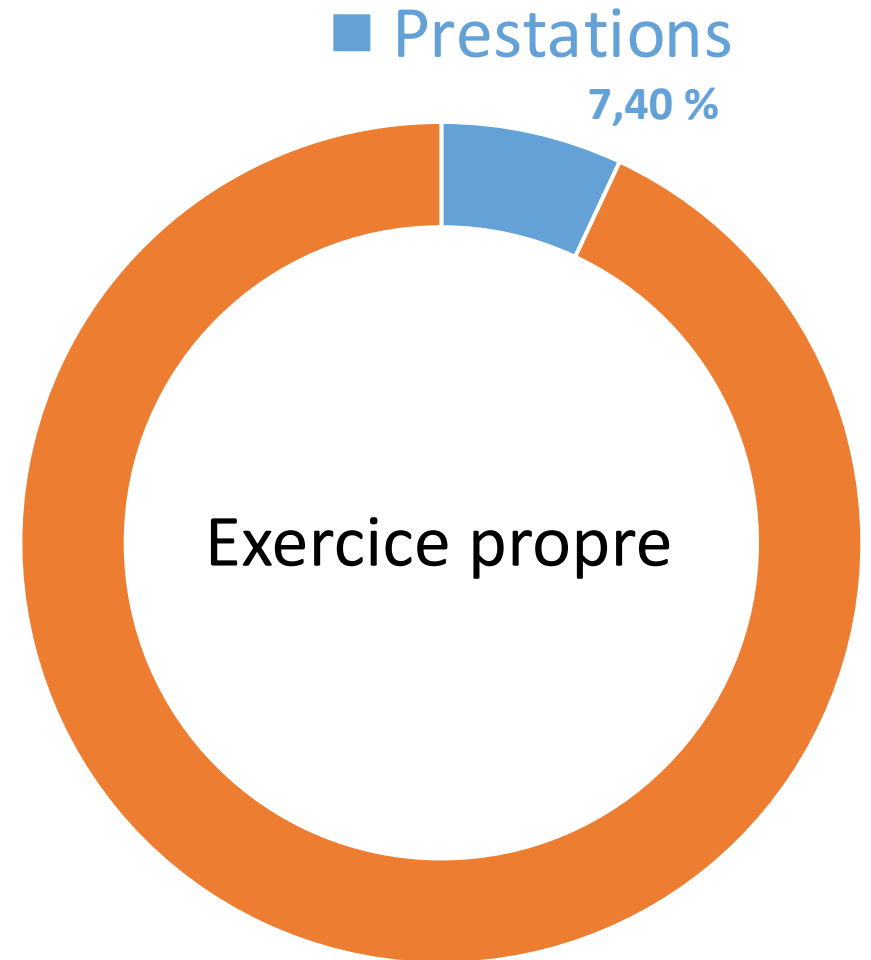


Evolution 2023 - 2024



1. Prestations

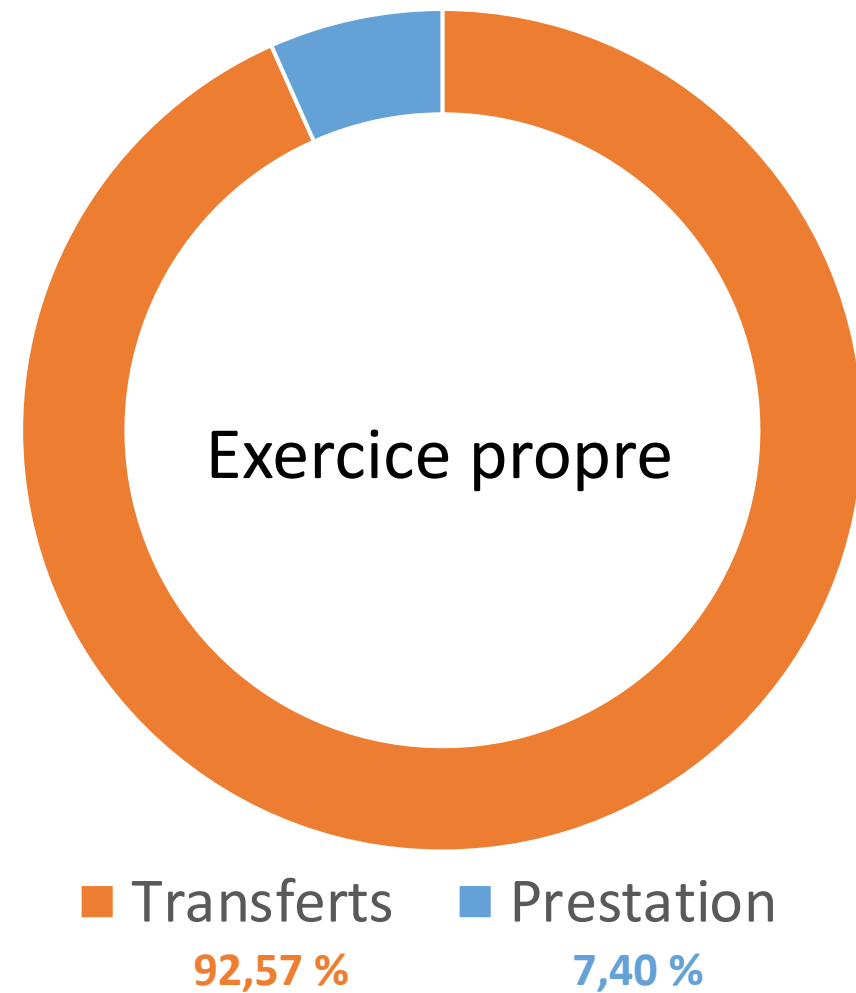
Augmentation des recettes de prestation de **25.225,00€** (de 168.050,00 € en 2023 à 193.275,00 €).
Ce poste représente **7,40 %** par rapport aux recettes totales de l'exercice propre.



2. Transferts

Augmentation de **52.418,71 €** pour passer de **2.366.144,26 €** en 2023 à **2.418.562,97 €** en 2024. ➡

Recettes de transferts = **92,57 %** des recettes par rapport aux recettes de l'exercice propre.



2. Transferts

Principales fluctuations :

- **Subsides RI** : + 13 000 €
- **Subsides du Fédéral pour les étrangers** : + 11 500 €
- Interventions pour les ART 60 – ACTIVA SINE, ... à mettre en // avec la diminution de ces postes en dépenses
- Intervention communale majorée de 10 000 € (passant à 850 000 €)
- Prélèvement dans le fonds de réserve ordinaire de 99.708,99 € pour obtenir l'équilibre

3. Dettes

Estimées à **900,00 €**.

➔ car augmentation des taux d'intérêts créditeurs et du suivi du placement de la trésorerie disponible

4. Prélèvements

Aucune recette de prélèvement n'est prévue dans la provision pour risques et charges.



Recettes ordinaires

B. Exercices antérieurs

- Pas de boni présumé au compte 2023

➔ Probabilité qu'il soit positif, ce qui permettra d'alimenter, autant que faire se peut, le fonds de réserve ordinaire.

C. Prélèvements

- Un prélèvement dans le fonds de réserve ordinaire est prévu cette année, à hauteur de **99.708,99 €** afin d'obtenir un résultat global équilibré
- Montant pouvant varier en fonction des futures MB
- Bonis des dernières années ont permis d'alimenter le fonds de réserve ordinaire à hauteur de **294.483,55 €**
- Intervention communale passe de **840 000 € à 850 000 €** (= 32,53% des recettes de l'exercice propre pour 33,14% en 2023).
- Les recettes totales augmentent de **61.209,74 €** puisqu'elles passent de **2. 651.237,22 €** en 2023 à **2.712.446,96 €** en 2024

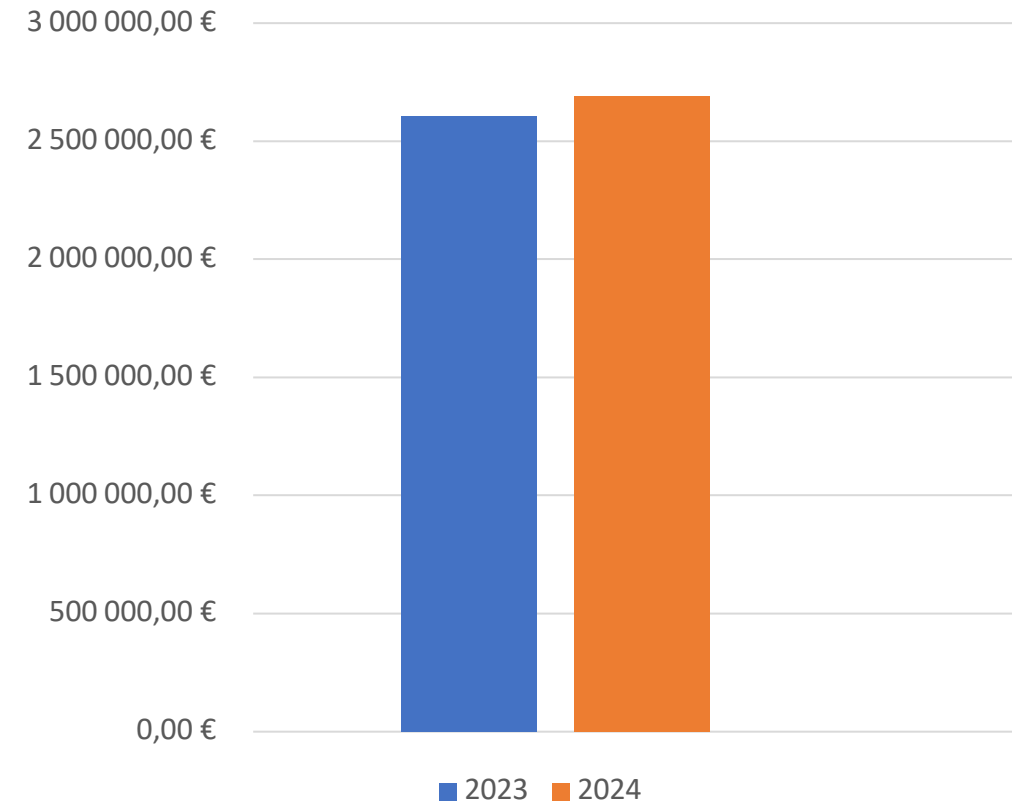
Dépenses ordinaires

A. Exercice propre

Le total des dépenses de l'exercice propre passe de **2.606.237,22€** en 2023 à **2.688.917,94 €** en 2024 soit une augmentation de **82.680,72 €**.

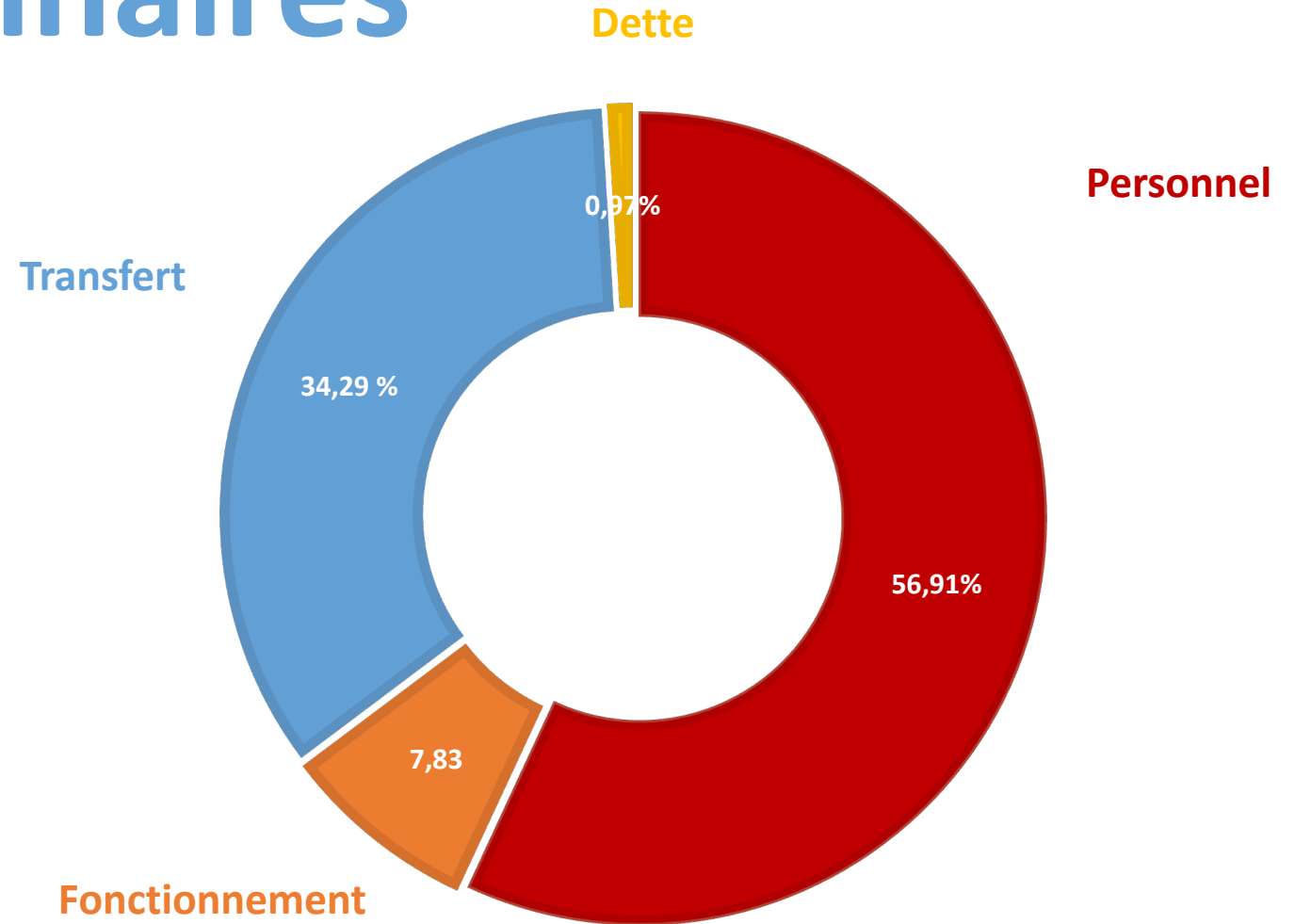


Total dépenses



Dépenses ordinaires

A. Exercice propre



1. Dépenses de personnel

- Augmentation de **99.613,67€** pour passer de **1.430.640,29 €** en 2023 à **1. 530.253,96 €** en 2024. ➔
- Représentent **56,91 %** des dépenses par rapport aux dépenses totales de l'exercice propre.

Les plus grandes fluctuations s'enregistrent aux fonctions :

Administration : congé (sans rémunération) d'un agent + recrutement ½ temps

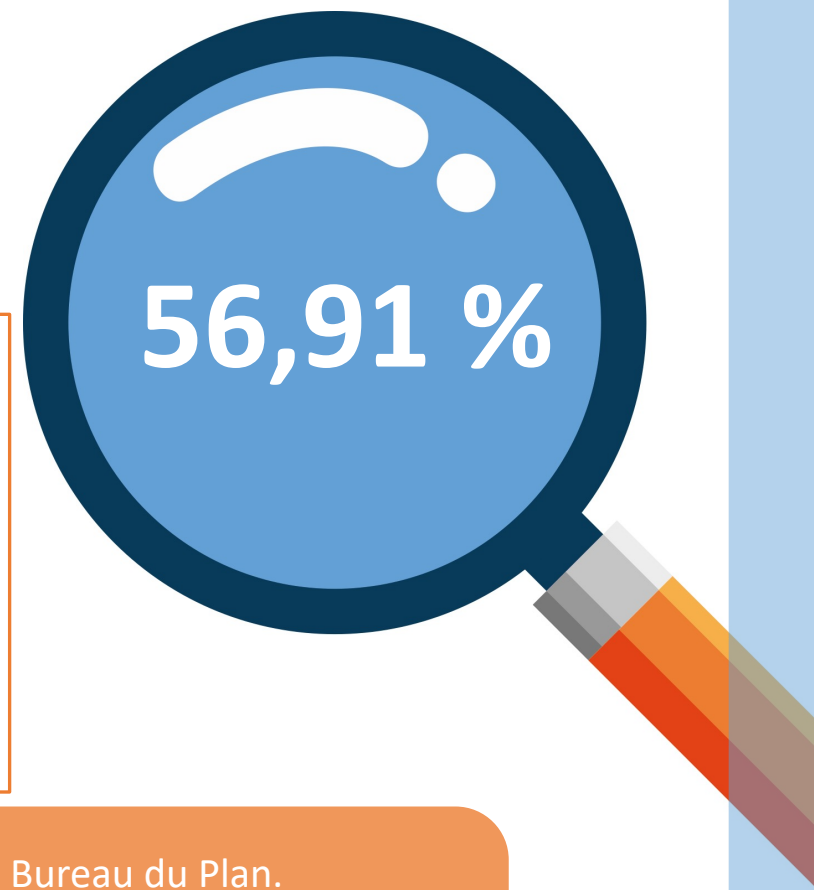
Plan de Cohésion Sociale : charge annuelle complète 4/5

Médiation de dettes : transfert d'une assistance sociale du service social général vers le SMD

Fonds énergie : charge annuelle complète pour l'agent recruté en 2023

Service social : cf transfert au service médiation de dette

Accueillantes : 1 accueillante contractuelle en moins



NB : les prévisions salariales 2024 tiennent compte de 2 sauts d'index tels qu'annoncés par le Bureau du Plan.
A noter que l'augmentation du poste en Administration générale sera compensée par une diminution de la dépense de mise à disposition d'un agent administratif par la commune suite à la réorganisation du service finances.

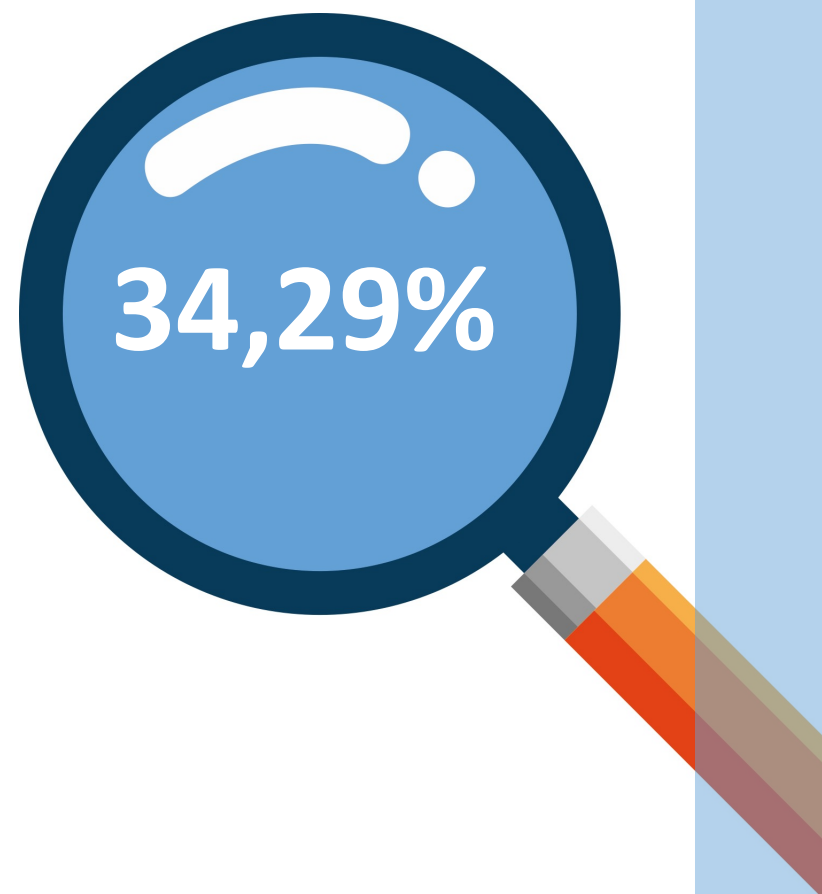
2. Dépenses de fonctionnement

- Diminution de **10.507,50 €** pour passer de **221.121,00 €** en 2023 à **210.613,50 €** en 2024. ➡
 - **7,83 %** par rapport au total des dépenses de l'exercice propre.
- ➔ Diminution de ce poste qui résulte d'un examen approfondi des dépenses et rationalisation de certaines de celles-ci (téléphonie, prestations extérieures,...).



3. Dépenses de transferts

- Diminution de **5.955,89 €** pour passer de **927.853,95 €** à **921.898,06 €** en **2024**.
- Représentent **34,29 %** par rapport au total des dépenses de l'exercice propre.
- Diminution qui s'explique par un examen de la situation des crédits 2023.
- Crédits de la fonction de réinsertion professionnelle tiennent compte de 2 agents sous statut « Art 60 », en fonction des probabilités de recrutement.



4. Dette

- La dette passe de **26.621,98 €** en 2023 à **26.152,42 €**. Ce poste représente **0,97 %** des dépenses de l'exercice propre.
- Cette **diminution** minime est due aux éléments suivants :
 - Pas d'emprunt nouveau depuis 2017
 - Budget extraordinaire 2024 ne prévoit pas d'emprunt

N.B : STABILITÉ DE LA DETTE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES



5. Prélèvement

- Les dépenses de prélèvement de l'exercice propre sont **nulles** en 2024 tout comme en 2023 d'ailleurs.
- Mali de **76.179,97 €** en 2024, pour un mali de **71.397,96 €** en 2023.



B. Exercice antérieur

- Les dépenses des exercices antérieurs comportent des crédits nécessaires à la régularisation des subsides perçus en 2020 pour les agents APE
- Un montant de **9.248,62 €** est inscrit pour la **responsabilisation de pension (selon l'ONSS)**



Une situation due à la diminution des cotisations patronales pour la caisse de pension + fonction du directeur financier déclaré comme stagiaire

C. Prélèvements

- Pas de dépense de prélèvements
- Les dépenses totales augmentent de **61.209,74 €** (passent de 2.651.237,22 € en 2023 à 2.712.446,96 € en 2024)

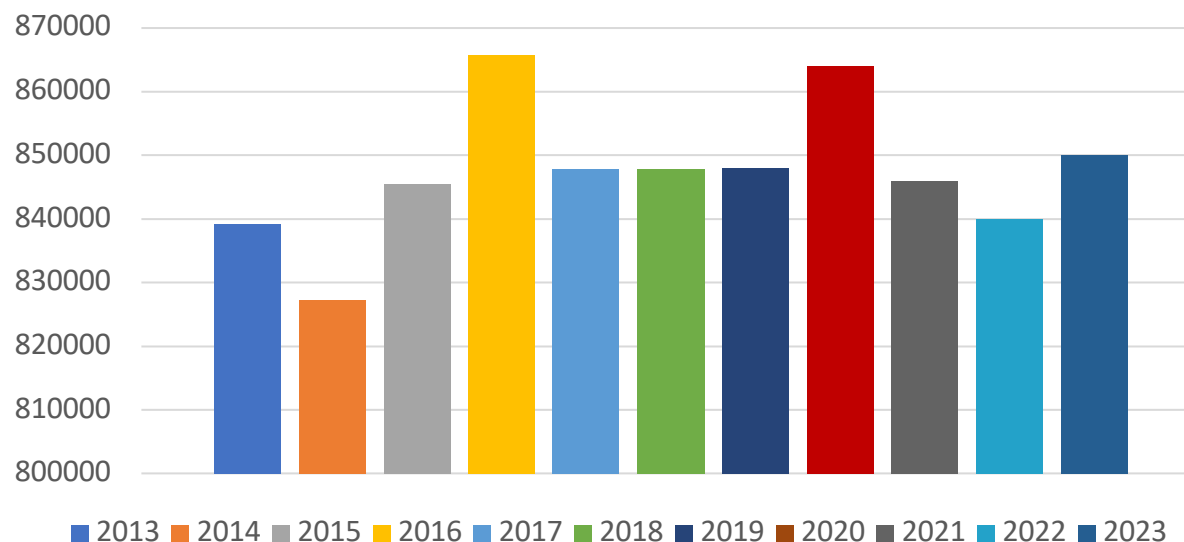
En résumé

Ce budget ordinaire 2024 présente un **mali** à l'exercice propre de **76.179,97 €** mais l'équilibre global du budget est obtenu par un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire de **99.708,99 €**.

Le prélèvement pourrait être réduit lors de l'intégration du compte, préservant ainsi une marge de manœuvre pour les prochains exercices.



Dotation communale



BUDGET EXTRAORDINAIRE

Vente des terrains du Sandrau

- Concrétisation de la vente des terrains de Sandreau en 2024 (sauf événement imprévisible)



La recette de la vente (estimée à 800 000 €) viendra alimenter le fonds de réserve extraordinaire qui pourra servir à financer de petits investissements par prélèvement sur ce fonds pour supprimer le recours au fonds de réserve ordinaire

• Conclusion

- Ce budget extraordinaire s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses au montant de 805.000,00 €
- L'impact financier à l'ordinaire pour les exercices à venir de ce budget sera nul
- La trésorerie du CPAS se porte bien, la dotation communale étant liquidée régulièrement
- Pas de remarque sur la charge de la dette puisque celle-ci diminue par rapport à 2023



Merci pour
votre attention

